

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

A PROPOS DE TOUT

Si l'on veut s'instruire dans les belles manières, il faut ne pas négliger la lecture des gazettes réactionnaires.

Ainsi, le *Nouvelliste*, de Bordeaux, vous a de ces façons de s'exprimer auxquelles les feuilles républicaines ne sauraient prétendre.

Malgré que les faits signalés par l'organe monarcho-clérical de Bordeaux ne soient plus d'actualité, dégustez-moi ceci, par exemple :

Hier au soir, la bonne ville de Toulouse a célébré, suivant les rites, la fête du Saint-Tignasse (rien de Loyola). On a gueuletonné ; on s'est copieusement saoulé et l'on a éruclé ferme sur la religion, sur la patrie et sur l'armée.

Il n'y a pas à dire c'est tout à fait joli. Nous devons confesser qu'un journaliste républicain ne trouverait jamais cela.

Voilà ce que l'on gagne de fréquenter la bonne société. On ne trouve que là ce bon ton et cet esprit du meilleur goût qui distingue les représentants de la vieille tradition française.

Aussi, comme nous comprenons l'indignation de ces gens devant la « tignasse » de M. Camille Pelletan.

Quand on a de ces allures si délicates, être gouverné par un ministre qui ne se fait pas la raie dans le dos, c'est tout à fait intolérable.

C'est pourquoi le *Nouvelliste* tient beaucoup à ce qu'on sache qu'il n'a aucun rapport avec ce monde-là. Cela se voit de reste :

« Ne fréquentant point dans ce monde-là, ajoute notre confrère, je ne saurais reproduire les ignobles propos qui s'y sont tenus. »

Quel dommage pour M. Pelletan ! La France ne saura jamais ce qu'elle perd à cet ostracisme qui pèse sur son ministre de la marine.

Mais j'ai idée que M. Pelletan se « fiche », bien plus qu'on ne saurait dire, d'être exclu du monde que hante notre confrère bordelais.

Il se contente de travailler à la grandeur de notre marine avec l'appui des républicains. Pour ce qui est du beau langage que parle le *Nouvelliste*, il se console de ne pas le connaître, en restant un des orateurs les plus éloquents du Parlement.

Comme vous voyez, c'est un homme incorrigible dont on ne pourra jamais rien faire.

Le *Nouvelliste* le sait bien, car il ne nous cache pas que M. Pelletan « est laid » et qu'il a une « tête de loup ». Après ces révélations écrasantes qu'il n'hésite pas à nous faire et dont nous lui laissons, bien entendu, la responsabilité, notre confrère ajoute :

Ce qui, à coup sûr, excitait le plus l'admiration, c'était la colonne serrée de gendarmes en culotte blanche qui trottaient en tête du cortège. C'était beaucoup de gendarmes ; deux auraient suffi, semble-t-il pour conduire ce bohème mal peigné. Peut-être aurons-nous la satisfaction de le voir quelque jour. Quant au ministre, il avait l'air anxieux, en quête des coups de chapeau et des coups de gueule qui ne venaient pas.

Cela vous donne comme un avant-goût du régime que nous feraient les bons cléricaux s'ils devenaient les maîtres. Les gendarmes, voilà leur meilleur argument !

Admirons cette douceur évangélique et goûtons le dernier trait de l'article que le *Nouvelliste* consacre au voyage de Pelletan à Toulouse :

« Trop pochard pour se remettre en route hier au soir, le grand-amiral de la Commune n'a pu partir qu'aujourd'hui. »

J'ignore si notre confrère s'est procuré une ménigie pour découvrir des arguments de cette force. Si oui, il a eu tort.

Le répertoire des cochers parisiens et celui du marquis de Rochefort, leur éducateur, lui en fourniraient de tout pareils, bien plus qu'il en pourra user.

Quant au patriotisme, n'éclate-t-il pas dans ce procédé de polémique ?

Faire passer la France pour un pays qui se laisse gouverner par des « ivrognes » et des « soulards » ! N'est-ce pas là une œuvre de dignité et de fierté nationales.

Un de nos amis nous envoie un petit papier qui est bien le plus amusant du monde.

C'est un « pressant appel pour le salut de la France » qu'une main pieuse a adressé à la femme de notre ami avec prière à celle-ci de copier trois fois ledit appel et de l'adresser à trois personnes qui feraient de même.

« Cette lettre que je nomme la Boule de Feu, écrit la personne expéditrice dudit appel, puisqu'elle est chargée d'aller porter l'étincelle du Cœur de Jésus, servira ainsi grandement à renouveler dans les âmes cette grande et sublime dévotion trop négligée.

» La sainte messe est le salut de la France. Les moyens humains sont impuissants pour nous sauver, recourons à Dieu qui, seul, tient dans ses mains le cœur des hommes et dirige les événements ; mais, hâtons-nous, le temps presse. »

Bien que cet appel soit rédigé dans un esprit bien pessimiste, je crois devoir rassurer nos contemporains.

Il est bien vrai que nous étions perdus, que les événements les plus graves et les catastrophes les plus épouvantables allaient fondre sur notre malheureuse France.

Mais la Boule de Feu est venue et la Boule de Feu nous sauvera. Que la France reprenne confiance. Grâce à la Boule de Feu, une ère de prospérité, de bonheur et de gloire va s'ouvrir. Quelle heureuse chance pour nous que M. l'abbé Bouquerel ait eu l'idée de créer la Boule de Feu.

Nous ne saurons jamais à quels abîmes cet excellent abbé Bouquerel vient de nous arracher.

Personne n'ignore, en effet, avec quelle sollicitude le Ciel a « protégé la France » quand des gouvernements cléricaux comme celui de Napoléon III régnaient sur elle.

Grâce à cette protection, grâce aussi à celle du Pape, nous n'avons eu que Sedan. Que serions-nous devenus, ô Ciel, sans ta protection !

Décidément, plus on y pense et plus on

comprend combien la Boule de Feu nous était indispensable.

La Régie vient de décider que les fines silhouettes qui décorent actuellement les boîtes d'allumettes en cire vont disparaître.

Elles étaient pourtant gracieuses et délicates ces Parisiennes légèrement retroussées, ces nobles dames du Moyen-Age coiffées du hennin, et toutes ces figurines tracées par le crayon élégant de Choubrac.

Il paraît que ces silhouettes étaient trop « provocantes ». Ce n'est pas moi qui le dis. C'est la Régie. Cette pudibonde administration ne veut pas « allumer » ses clients.

Malgré les protestations, elle persiste dans sa décision. Le stock de ces boîtes, une fois écoulé, on ne verra plus sur les cartons illustrés que les farouches généraux de la République et de l'Empire bombant leur torse et brandissant leur sabre.

Mais si la Régie craint que ces « petites femmes » ne soient provocantes pour les hommes, ne redoute-t-elle point que ces « beaux hommes » ne soient provocants pour les femmes ?

Est-ce que la vertu féminine n'a pas droit, elle aussi, à sa sollicitude ?

D'ailleurs tout le monde pensera qu'au lieu de prendre un tel souci de ce qui décore les boîtes à l'extérieur, il vaudrait mieux que la Régie s'occupât davantage de ce qu'elle met à l'intérieur.

EMILE LAPORTE.

Les Histoires du « Petit Dauphinois »

On connaît les incidents signalés à la Chambre par M. Chanavaz, au sujet de révélations faites par le journal le *Petit Dauphinois*, relativement aux Chartreux : Ce journal prétendait qu'un personnage politique s'était offert de faire accorder l'autorisation aux Chartreux à condition que ceux-ci lui versent 1 million.

Le *Petit Dauphinois* publie encore sous la signature de son rédacteur, M. Besson, un nouvel article concernant cette affaire. M. Besson maintient que M. Vervoort lui demanda 1 million pour obtenir le vote de l'autorisation des Chartreux. Suivant lui, M. Vervoort était le courtier de M. Edgard Combes, fils du président du Conseil, dont il serait l'ami intime. M. Vervoort lui aurait même indiqué les moyens qu'emploierait son mandant pour lui donner toutes les garanties nécessaires au succès de l'entreprise.

M. Besson aurait alors demandé à M. Vervoort de le mettre en relation avec M. Edgard Combes lui-même. M. Vervoort fit part du désir de M. Besson au fils du président du conseil et donna rendez-vous à M. Besson dans la soirée du 13 mars pour lui faire connaître la réponse de M. Edgard Combes. M. Vervoort le rencontra, en effet, et l'informa qu'il n'était pas possible à M. Edgard Combes de s'entretenir avec lui, puisqu'il ne disposait pas des moyens dont le fils du président avait besoin pour lui garantir le vote de l'autorisation.

M. Besson s'efforce ensuite de démontrer que M. Vervoort était bien dans cette affai-

re le véritable courtier de M. Edgard Combes. Il se serait présenté à lui comme le mandataire du secrétaire général de l'Intérieur, et lui aurait même déclaré qu'une commission de 100.000 francs lui serait réservée.

En terminant, M. Besson déclare qu'il ne redoute rien. Il proclame avoir fait son devoir et revendique les responsabilités de son acte, qu'il veut être seul à assumer. Il demande au président du Conseil de convoquer d'urgence des juges.

Toutes ces histoires seraient, ainsi que l'a dit M. Combes à la tribune de la Chambre, « d'ordre administratif ».

Il est de fait qu'à la suite de cette campagne, le gouverneur de l'Algérie, M. Revoil, neveu du directeur du *Petit Dauphinois* a donné sa démission.

L'Agence Havas communique la note suivante :

« M. Edgard Combes vient de demander à M. le Procureur de la République d'ouvrir une instruction afin de faire la lumière complète sur les imputations du journal le *Petit Dauphinois*. »

Le Procureur de la République a chargé M. de Vallon, juge d'instruction, d'ouvrir l'enquête demandée par M. Edgard Combes.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Loubet en Algérie

M. Loubet, président de la République a quitté Paris le 12 avril au soir et est arrivé à Marseille le 13 à 11 heures du matin.

La population de Marseille a fait une chaleureuse réception au président de la République.

Au banquet organisé par la Chambre de commerce, des discours sont prononcés par MM. Chanot, maire de Marseille, Artaud, vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Le Mée de la Salle, président de la Chambre de commerce.

M. Loubet répond à tous ces discours et est vivement acclamé par les convives.

Dans la journée de lundi M. Loubet a assisté à la fête fédérale de gymnastique.

Quelques incidents sans importance ont eu lieu ; des cléricaux ont essayé de provoquer une contre-manifestation ; plusieurs d'entre eux ont été arrêtés.

Mardi matin, le président de la République a rendu visite au Conseil général et au Conseil municipal.

Ces visites terminées, le président de la République se rend sur le port.

A 10 heures 1/2 il monte à bord du cuirassé la *Jeanne-d'Arc* qui doit le transporter en Algérie.

A 11 heures et quart la *Jeanne-d'Arc* appareille et part presque aussitôt.

Sur les quais une foule immense acclame et salue M. Loubet.

Malgré le mauvais état de la mer, la traversée s'est effectuée de façon très heureuse.

Le débarquement a eu lieu à Alger, à deux heures, au milieu de l'enthousiasme d'une foule immense qui acclame le président de la République et les ministres.

Congrès de la ligue de l'enseignement

Le congrès de la Ligue de l'enseignement, tenu à Tunis, a adopté les vœux suivants : 1° que les programmes de l'enseignement primaire et primaire supérieur

de la métropole soient intégralement appliquées en Tunisie et dans les autres colonies aux Français et étrangers reconnus aptes à les suivre, en tenant compte des besoins sociaux, économiques et moraux, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement moral et civique ; 2° Que la langue arabe soit enseignée aux Français dans toutes les écoles ; 3° Que l'enseignement public en Tunisie soit gratuit pour les Français ; 4° Que le bénéfice des lois de la métropole relatives à l'enseignement soit étendu à la régence, et notamment que la laïcisation des écoles dépendant de la direction de l'enseignement public, soit poursuivie dans les conditions mêmes où les lois sur l'instruction primaire seront appliquées en France ; 5° Que les articles de la convention de 1896 passée entre la France et l'Italie, visant les écoles entretenues ou subventionnées par le gouvernement de Rome en Tunisie, soient plus strictement appliquées ; 6° Que le gouvernement du protectorat procure aux enfants indigènes la possibilité de recevoir l'enseignement du français dans les classes publiques et laïques, suivant le programme appliqué à leur mentalité et aux besoins ; que dans aucun cas les écoles coraniques soient annexées aux écoles françaises.

Avant l'adoption de ce vœu, une longue discussion a eu lieu de laquelle résulte que le congrès n'a nullement l'intention, en votant cette motion, de déclarer qu'il ne doit plus y avoir d'enseignement coranique. Le congrès désire seulement que cet enseignement soit exilé de l'école française.

Tous les vœux concernant principalement le personnel du corps de l'enseignement ainsi que les vœux relatifs à l'enseignement professionnel et agricole présentés par la troisième commission ont été adoptés également.

Le congrès socialiste de Bordeaux

Le congrès socialiste de Bordeaux s'est réuni dimanche, lundi et mardi.

Ces trois séances ont été consacrées en grande partie à la discussion du cas de M. Millerand, ancien ministre du commerce, dont certains votes à la Chambre, n'ont pas été conformes au programme du groupe.

A la suite de ces faits, diverses fédérations demandaient l'exclusion du parti socialiste de M. Millerand.

Après des discours pour ou contre, prononcés par divers orateurs et après des explications de M. Millerand, le congrès vote par 109 voix contre 89 et 15 abstentions, un ordre du jour présenté par M. Jaurès, repoussant l'exclusion qui avait été proposée contre M. Millerand.

Démission de M. Revoil

M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, a adressé sa démission à M. le président du conseil, ministre de l'intérieur.

La détermination prise par M. Revoil de se démettre de ses fonctions de gouverneur général de l'Algérie a été motivée par le langage tenu lundi dernier à la Chambre par M. Combes, président du conseil, en réponse de la question qui lui avait été posée par M. Chanavaz au sujet des assertions produites par le *Petit Dauphinois*, relativement à une prétendue tentative de chantage qui aurait été faite auprès de M. Besson, secrétaire général de ce journal, comme représentant des intérêts des Chartreux.

Loterie des instituteurs

Voici le tirage de la loterie de l'Union nationale des sociétés de secours mutuels et des Associations amicales des instituteurs et des institutrices :

Le numéro 2.188.254 gagne 50.000 fr., le numéro 321.683, gagne 25.000 fr.
 Les deux numéros 2.443.284 et 391.880 gagnent chacun 10.000 fr.
 Les quatre numéros, 2.835.827, 2.169.941, 1.708.996 et 2.428.381, gagnent chacun 5.000 fr.
 Les dix numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr.
 827.851, 1.964.126, 1.310.827, 1.666.543, 2.602.619, 1.914.423, 1.252.792, 801.485, 648.230, 2.246.646.
 Quinze numéros gagnent chacun 1.000 francs.
 Vingt numéros gagnent chacun 500 francs.
 Cinquante numéros gagnent chacun 200 francs.
 Cent numéros gagnent chacun 100 fr.

Tirages financiers
Ville de Paris 1869

Le numéro 230,886 est remboursé par 200,000 francs.
 Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :
 538,772 737,162 16,292 221,696
 Dix numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations et Bons à lots du Canal de Panama

Le numéro 889,973 gagne 500,000 fr.
 Le numéro 1,064,627 gagne 100,000 fr.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :
 12,427 1,569,909
 Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :
 486,570 1,067,227
 Cinq numéros gagnent chacun 5,000 fr.
 Cinquante numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Culture du lin et du chanvre

M. le préfet du Lot a adressé aux maires la circulaire suivante :

« Messieurs,
 « J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire immédiatement publier et afficher un avis rappelant à vos administrés les dispositions de l'article 1^{er} du décret du 9 juillet 1898 aux termes duquel : « Tout cultivateur de lin ou de chanvre destiné à la production de la filasse doit, s'il veut bénéficier de la prime accordée par la loi, en faire la déclaration au plus tard le 1^{er} juin de chaque année, pour les cultures de lin et le 1^{er} juillet pour les cultures de chanvre. »

CAHORS

LE « RÉVEIL » CONTRE LE « RÉVEIL »

Nous lisons dans l'*Union Républicaine* de samedi :

Au sujet de la question des deux écoles de garçons, le *Réveil* se condamne lui-même !

Je lis en effet dans un article qu'il insère dans son numéro du samedi 4 avril, et qui n'est pas des pères de famille ? mais bien de la Direction même, le tout petit passage suivant :

« Une première fois ce projet de fusion vint devant le Conseil départemental et s'il n'y fut point accueilli, c'est évidemment pour des raisons d'ordre pédagogique, ce Conseil se plaçant toujours dans ses décisions à un point de vue purement scolaire. La municipalité insiste et c'est devant des nécessités locales et des influences d'ordre politique, qu'à tort, l'administration académique et le conseil départemental cédèrent. »

Ces influences politiques, par qui furent-elles mises en mouvement, confrère ? N'est-ce pas par vous et par votre grand confrère la *Dépêche* ?

Rappelez vos souvenirs, confrère ; 1898 n'est pas déjà si loin, que diable ! Et puis, à défaut de mémoire, consultez votre collection ! Vous verrez.

Vous verrez, alors le ridicule qu'il y a à changer si souvent son fusil d'épaule.
 Léon MARMESSE.

Nous ne trouvons rien à ajouter à ces constatations.

LES CONGRÉGATIONS

M. Lagardère, commissaire de police s'est rendu mardi à Castelnau, et a notifié aux clercs de St-Viateur la lettre ministérielle leur donnant l'ordre d'avoir à quitter l'établissement dans les 15 jours.

Le directeur a répondu que les clercs de St-Viateur n'appartenaient plus à la congrégation et que la notification faite, était pour eux sans objet.

Les frères de cet établissement ne sont plus revêtus depuis quelques jours du costume religieux.

Mercredi, M. le commissaire de police s'est rendu à Limogne et a notifié l'ordre ministériel, aux frères du Sacré-Coeur du Paradis.

Le directeur de cet établissement a accepté la lettre de notification, mais a refusé de signer le procès verbal.

Il a déclaré en outre que les frères de cet établissement ne partiraient que contraints et ne céderaient qu'à la force.

Aujourd'hui, M. le commissaire de police s'est rendu à Arnis et a notifié aux frères de cet établissement l'ordre ministériel.

La fermeture des établissements des frères de Castelnau et de Limogne doit être faite dans les 15 jours : celle de l'établissement des frères d'Arnis, dans les trois mois.

Ecole normale d'institutrices

M^{mes} Cahier, Grangié, Fourcade, Planques, professeurs à l'école normale d'institutrices, sont promues à une classe supérieure de leur grade.

Armée de réserve

M. Vigne, adjudant, est nommé sous-lieutenant au régiment de réserve de Cahors.

Poids et Mesures

M. Bonnet, candidat admissible au grade de vérificateur adjoint des poids et mesures, a été définitivement reçu au concours général avec le n° 18.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la Section du Lot de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 26 avril à 10 h. du matin dans une des salles de la Mairie, à Cahors.

Ordre du jour :

Communications diverses.
 Demandes d'admission.

Vétérans des armées de terre et de mer

Les membres de la 580^e section de Cahors sont priés d'assister à la réunion générale obligatoire qui aura lieu dimanche, 19 du courant, à deux heures du soir, dans une salle de la mairie.

Tout membre manquant sans motif valable, sera passible d'une amende de 50 centimes.

Ordre du jour : Paiement des cotisations du 2^e trimestre ; Compte rendu du budget de 1902 ; Vote pour l'élection des membres sortants du Conseil général ; Questions diverses.

Union littéraire et artistique

La Société l'*Union littéraire et artistique* a l'honneur de prévenir ses membres patrons et le public cadurcien, que par suite de l'indisposition d'un de ses membres, le Concert qui devait être donné dimanche prochain au théâtre, est renvoyé au dimanche 26 avril courant.

Le programme qui paraît être des mieux composés sera publié dans un de nos prochains numéros.

Théâtre de Cahors

Prochainement, la tournée du théâtre Sarah-Bernhardt, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

L'AIGLON

drame en vers, de M. Edmond Rostand.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Enregistrement. — M. Dupond, surnuméraire de l'enregistrement à Poitiers, est nommé receveur à Lauzès, en remplacement de M. Veyrières appelé au bureau d'Archiac (Charente Inférieure).

LIMOGNE. — Société de vétérans des armées de terre et de mer. — Dimanche prochain 19 avril, à neuf heures du matin, dans une salle de la mairie, sera tenue la réunion générale de la section de Limogne.

A dix heures, aussitôt après la réunion, aura lieu la remise du drapeau. Des délégations des sections voisines sont attendues pour prendre part à cette cérémonie qui ne peut manquer d'attirer de nombreux étrangers.

A midi, un grand banquet, servi sous la halle aux grains par l'hôtel de la Poste, réunira tous les camarades de Limogne et ceux des sections voisines qui auront bien voulu répondre à leur appel.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire. — Malgré le beau temps, notre foire n'a pas été belle à cause des travaux des champs. Il y a eu peu de transactions sur le bétail. Les cours sont à peu près les mêmes que la dernière foire.

La volaille s'est vendue à des prix élevés : les poules, canards et dindons, de 0 fr. 60 à 0 fr. 80 la livre ; les jeunes poulets, 1 fr. la livre ; pigeons, de 0 fr. 70 à 1 fr. 20 la paire ; œufs, 0 fr. 60 la douzaine ; lapins domestiques, de 0 fr. 75 à 1 fr. 50 pièce.

Porcs gras, 50 fr. les 50 kilog.
 Veaux, 0 fr. 85 le kilog.
Halle aux grains. — Blé, 14 fr. ; maïs, 10 fr. ; avoine, 7 fr. ; Pommes de terre, 4 fr., le tout les 4/5.

St-MICHEL (COURS). — Le froid. — La persistance du froid et de la sécheresse a compromis les prairies artificielles et naturelles ; la récolte en fourrages sera fortement diminuée.

Les blés sont en retard.
 La vigne est menacée.

CATUS. — Foire. — Malgré plusieurs foires environnantes, notre foire avait attiré pas mal de monde, et nos foirails étaient assez bien garnis.

Voici l'aperçu de quelques prix :
 Bœufs de boucherie, 30 fr. le quintal ; bœufs de labour, de 650 à 800 fr. la paire ; bouvillons, de 250 à 350 fr. ; veaux de boucherie, de 85 à 90 c. le kilo ; agneaux, de 70 c à 75 c. ; chevreaux, de 4 à 5 fr. pièce
 Œufs, de 50 à 55 c. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FICEAC. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal de notre ville se réunira vendredi prochain 17 courant, à huit heures du soir, à l'hôtel de ville. Objets de la réunion : Question de l'éclairage à l'électricité ; soutiens de famille et autres affaires urgentes.

Congrégations. — Dans la journée de lundi 13 courant, M. le commissaire de police de notre ville, a motivé aux Frères de Saint-Gabriel, la dissolution de leur ordre, avec injonction d'avoir dans les quinze jours à vider les locaux occupés par eux. Pareille notification va être incessamment faite aux Frères de Sénailac et de Lacapelle-Marival (arrondissement de Figeac).

Beaux-Arts. — Mardi 14 avril, M. Chêne, architecte du gouvernement, s'est rendu dans notre ville, à l'effet d'examiner, de concert avec les autorités locales, les réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer à l'église Saint-Sauveur, et à la maison historique de la rue Orthabadiac (ancienne commanderie).

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — M. L.-J. Malvy, sous-chef de cabinet du Ministre de la marine, Conseiller général du canton de Vayrac, adresse aux républicains de Vayrac la lettre suivante :

Aux électeurs républicains de la commune de Vayrac

Mes chers concitoyens,

Par suite de très regrettables divisions locales, vous êtes appelés à élire, le 19 avril, huit conseillers municipaux. Comme conseiller général du canton, le premier de mes devoirs était d'offrir à mes amis républicains l'assurance de mon concours le plus dévoué ; je l'ai fait en toute franchise et sincérité dans une lettre adressée il y a quelques jours au comité républicain, mais avec la conviction profonde qu'il y aurait dans nos rangs unité d'action contre le péril réactionnaire. Aujourd'hui j'apprends que deux listes républicaines se présentent à vos suffrages et que toutes deux comprennent les noms de démocrates également fermes et loyaux, et décidés à suivre une politique d'action laïque et de progrès social.

Dans ces conditions, vous jugerez, j'en suis sûr, comme moi, que, élu de tout le parti républicain, il m'est impossible de prendre position pour ou contre une fraction de ce même parti ; vous jugerez comme moi que tout élu de la démocratie ne doit pas prendre part à une lutte de personnes, mais seulement à une lutte de principes.

Affirmez au premier tour de scrutin vos sympathies personnelles pour une des deux

listes républicaines ou pour tel ou tel candidat républicain : je considère quant à moi, tout en vous suppliant de voter contre la liste cléricale et réactionnaire, que mon devoir le plus impérieux est de garder la neutralité. Mais au second tour, je serai des vôtres pour soutenir énergiquement les plus favorisés de vos candidats et pour assurer l'union définitive de nos amis républicains.

Le jour de l'union, mais ce jour-là seulement, sera le jour de la victoire.

L.-J. MALVY,
Conseiller Général du canton de Vayrac.

Nous ne pouvons qu'approuver cet excellent appel. Les sentiments qu'il contient, nous les partageons.

La lutte ne doit pas être menée contre les républicains ; des divisions seraient regrettables, et les querelles de personnes sont toujours funestes à un parti.

C'est contre l'adversaire commun, le cléricalisme, qu'il faut se liquer, et nous exprimons l'espoir sincère que les élections du 19 avril marquent à Vayrac une nouvelle consécration de l'idée républicaine.

Les cléricaux escomptent déjà les divisions qui au premier abord sembleraient agiter la vaillante population si franchement démocratique de Vayrac : heureusement, en suivant de près les dernières phases de la période électorale actuelle, nous avons constaté que le parti républicain est toujours uni, et que le principe sera sauvegardé.

Face à l'ennemi commun, citoyens, et pour la République ! Tel doit être et sera le cri que le 19, feront retentir les électeurs de Vayrac, soucieux avant tout du triomphe de la démocratie.

LA RÉDACTION.

FLOIRAC. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Floirac, dimanche 19 avril, à 3 heures du soir.

Sujet de la conférence :

Les engrais et leur emploi judicieux aux diverses cultures.

SOULLAC — *Tombé d'une fenêtre.* — Dimanche matin, le jeune Flaquière, âgé de trois ans, trompant la surveillance de ses parents, est tombé du haut d'une fenêtre dans la rue.

Dans sa chute le pauvre petit s'est fait de très graves blessures.

Du haut d'un balcon. — Le jeune Deltail, âgé de trois ans, dont les parents habitent Présignac, est tombé du haut d'un balcon, d'environ quatre mètres, dans la rue.

Quoique graves, ses blessures ne mettent pas ses jours en danger.

Incendie. — Dimanche, à quatre heures du matin, un incendie a détruit le moulin à écorce appartenant à M. Claret, tanneur, situé au lieu dit de Nicouno.

Malgré le dévouement des voisins, tout a été la proie des flammes.

La fête du port. — Favorisée par un temps splendide, la fête de notre charmante banlieue a été, cette année, encore plus animée que de coutume.

Beaucoup d'attractions, bataille de confetti, trois bals champêtres ont été offerts à notre population, qui, dimanche et lundi s'en est donné à cœur joie.

LABASTIDE-MURAT. — *Noyée.* — La dame Villescaz, est tombée en puisant de l'eau dans une citerne attenante à la maison. Quand on l'en retira elle avait cessé de vivre.

Foire. — Malgré sa coïncidence avec la foire de Catus, notre foire a été relativement assez bonne. Il s'y est vendu beaucoup d'animaux aux cours des foires précédentes.

Mercuriale : Blé, les 80 litres, 14 fr ; maïs, les 80 litres, 10 fr. ; pommes de terre, les 80 litres, 4 fr. ; avoines, les 80 litres, 5 fr. 50 à 6 fr.

Poulets, 70 c. la livre ; dindes, 55 c. la livre ; canards 50 c. la livre.

Oufs, 50 c. la douzaine.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation du 15 vient de s'effectuer dans d'excellentes conditions, les reports ont été très bon marché, on a coté 3 1/2 0/0 et 2 1/2 0/0 fin de bourse.

Malgré cette facilité, les cours ont fléchi notamment sur nos rentes et les chemins français.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 98.77 clôture à 98.55 ; l'amortissable cote 98.55 dernier cours.

Peu d'affaires sur les sociétés de crédit ; le Crédit Lyonnais à 1086 et la Société Générale à 622, ont seuls été cotés à terme.

Nos chemins clôturent : le Lyon, à 1440, le Nord à 1821 et l'Orléans à 1502.

Le Suez est à 3815.

L'Extérieure reste à 87.15 ; l'Italien à 101.85 et le Portugais à 31.55.

Le Turc D reste à 29.20 ; La Banque Ottomane à 597.

Au Comptant, les obligations 5 0/0 de Victoria Minas sont recherchées à 333 et 338.50.

Parmi les mines d'or, la Kokumbo (Yvory Coast) se traite activement à 38 et 34 francs.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 16 avril 1903.

V^o Nacla : Chronique. — Henri de Braisne : Grand Cœur. — André Theuriet : La petite dernière (suite). — Mathilde Alanic : Le Maître du Moulin-Blanc (fin). — Jules Mary : La faute du docteur Madelot. — Adolphe Brisson : Florisse Bonheur (suite). — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2403 du 18 avril. Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Macédoine : L'Artillerie bulgare, en batterie, affirme la neutralité de la Principauté, en menaçant de tirer sur les bandes d'insurgés cherchant à violer la frontière.

Événements de Hollande : Essai caractérisé de grève générale. — Le Comité de défense. — Meeting au Palais du Peuple. — Campement de soldats. — Départ du train de France. — La voie gardée. — Wagons occupés militairement. — Automobile gardant une prise d'eau. — Centenaire de l'Académie de France à Rome :

Villa Médicis. — La porte d'entrée. — La Façade. — Un atelier dans les jardins. — Perron de la Loggia. — Allée centrale du « Bosco ». — Tapissierie des Gobelins. — M. Eugène Guillaume. — Ateliers de peintre, de sculpteur, de graveur, d'architecte. — Louis David. — Ingres. — David d'Angers. — Bizet. — Henri Regnault. — Carpeaux.

Nouvelle route de l'Esteral : Carte topographique. — Rade d'Agay. — Baie de la Figurette. — Pointe de l'Esquillon. — Roc St-Barthélémy. — Le Trayas. — Avant Cannes.

Beaux-Arts : « Le Barbier du village », par José Malhoa (Gravure de Dochy).

Voyage du Président de la République en Afrique : Le commandant Boisse. — A bord de la « Jeanne-d'Arc ». — Le capitaine de frégate Hesto-Perry.

Concours hippique : Championnat du cheval d'armes. — Le Commandant De Contades. — Le lieutenant Madamet. — « Courageux ».

Art et curiosité. — M. Serpollet, vainqueur de la Course du Mille.

Echecs par M. Janowski. Roman illustré : *La Proie de l'Ombre*, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes

Dictionnaire général des sciences

Tout le monde reconnaît que MM. Privat-Deschanel et Focillon eurent une conception juste de la tâche qu'ils avaient assumée quand ils publièrent leur excellent Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées.

Ils avaient eux-mêmes précisé le cadre de leur ouvrage en énumérant les sciences que celui-ci embrasse dans son étude : Mathématique, Physique et Chimie, Technologie, Mécanique, Ethnologie, Histoire naturelle, Médecine, Agriculture.

L'énoncé de ces divers chapitres, ou plutôt de ces diverses matières montre combien était vaste le champ où les deux auteurs allaient porter leurs investigations.

C'est qu'en effet un Dictionnaire scientifique à côté du rôle dévolu à tous les dictionnaires de renseigner la foule sur les termes et leur signification, en a un autre beaucoup plus important : il doit constituer une sorte de mento pour les gens instruits qui savent, il doit être en même temps une source d'enseignement clair et rapide pour ceux qui ne savent pas ou qui savent mal.

Il importe donc que ce Dictionnaire soit d'une ordonnance parfaite dans son plan, dans sa teneur, dans sa composition.

C'est bien le but qu'avaient atteint pleinement MM. Privat-Deschanel et Focillon, et longtemps leur Dictionnaire justement estimé resta comme un modèle de ces ouvrages spéciaux.

Mais le temps marche, la science progresse et vient un moment où le Dictionnaire scientifique n'est plus au point.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les éditeurs Garnier frères quand ils décidèrent la révision et la refonte complète de l'œuvre primitive. Ils confièrent cet important travail à deux éminents universitaires, MM. Jules Gray, docteur ès sciences, et Louis Maugin, docteur ès sciences naturelles dont la haute conscience voulut s'adjoindre la collaboration de savants, de professeurs et d'ingénieurs.

De cette collaboration d'hommes considérables par le savoir et par le caractère est résultée la cinquième édition du Dictionnaire général des sciences qui paraît en ce moment en livraisons de huit pages, imprimées sur deux colonnes et enrichies de nombreuses gravures et figures, précieux commentaires du texte.

Les livraisons 27 et 28 qui viennent d'être mises en vente et qui sont consacrées à une partie de la lettre E, contiennent des chapitres d'une haute valeur didactique : voyez par exemple le mot *égrenage* où sont énumérés et

expliqués tous les procédés de battage des grains actuellement connus, le mot *élagage* qui sert de thème à un véritable petit cours d'arboriculture : le mot *électricité* et tous les dérivés successifs par oblitération (*électrochimie, électrode, électrodynamique, électrophore, électroscope* etc.), dont l'ensemble constitue le plus complet et le plus clair exposé d'une des branches de la science les plus complexes.

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine, groupées en deux séries de cinq livraisons à 50 centimes par mois.

Les deux premières parties du Dictionnaire sont en vente : elle forment deux volumes grand in 8^o Jésus de 1600 pages, 800 gravures ; chaque volume broché 10 francs ; demi-chagrin 14 francs.

Avis au public

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Paris
Dentiste du Lycée Gambetta
69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

A LOUER

BOULANGERIE

AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Vient de paraître :

LA SÉPARATION

DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ

Directeur de l'*Avenir de l'Orne* et de la *Mayenne*

Prix : 1 fr. 25

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 11

MISÉ FÉRÉOL

III

— Voyons, qu'avez-vous donc contre moi ? demanda Pierre légèrement dépité.

— Moi ? rien.

— Si, je comprends que je vous déplaie.

— Mais vous n'avez ni à me plaire ni à me déplaire.

— Par exemple, je ne me contente pas d'une si belle indifférence. Que faut-il pour gagner votre amitié ?

— Vous l'avez.

— Alors, d'où vient cette hostilité que je ne comprends pas ?

— Il n'y a pas d'hostilité, répliqua-t-elle, il y a seulement que nos caractères ne sont pas les mêmes, nous ne pouvons nous entendre.

Et sur ce ton de familiarité naïve dont elle avait coutume de lui parler, elle lui reprocha sa futilité, son ignorance, son oisiveté, sa vie sans but, sans objet, son inutilité enfin.

Ils avaient atteint la grève.

Misé Féréol proposa de s'arrêter un instant. Ils s'assirent. Il est des silences qui semblent bercer quelque pensée douce. Pierre regardait la mer bleue.

— Que pourrais-je bien faire, reprit-il tout à coup, pour occuper mon temps, comme vous dites ?

— Ce ne sont pas les occasions qui vous manquent.

— Lesquelles ?

— Travaillez à améliorer Romaz. Votre baille est un brave homme, mais arriéré, comme tous nos paysans. On père, qui s'y connaît, pourrait vous donner d'excellents conseils.

— Bah ! je le vends Romaz ... Ah ! oui, il reste le projet du Grand-Palun, n'est-ce pas ? ajouta-t-il avec un sourire malin. C'est que je ne suis pas bâti pour les héroïsmes.

— Ça, c'est vrai.

— Méchante ! Mais je ne me sens vraiment pas le besoin d'autre occupation que celle que j'ai là, en ce moment ...

— Entendu sur le sable à pourchasser un crabe ?

— A causer avec vous, à vous regarder.

— Vous serez donc toujours fou ?

— Non, vous me convertirez.

— Je ne l'espère pas.

— Essayez ...

A ce moment leurs regards s'étaient croisés, elle baissa vivement les yeux. Il y eut un silence.

— Quelle influence avez-vous donc sur moi, reprit-il d'une voix émue ; tout ce que vous dites me touche et m'intéresse ... Ce triste pays ne me déplaît plus ... vous l'habitez ...

Comme s'il se fut agi d'une boutade d'enfant, elle se contenta de hausser les épaules. Puis elle se leva. Silencieux ils regagnèrent la maisonnette.

IV

Pierre achevait de déjeuner quand Planette lui annonça M. Narcisse Rémond, lequel se précipitait comme une tempête sur les pas de la Camargoise, emplissant le vestibule de sa grosse voix.

— Eh ? bonjour ! s'écria-t-il dès le seuil, avec cet accent marseillais d'un comique si sincère. Ce formaliste de Chavagnas voulait vous écrire pour vous annoncer mon retour ; mais bah ! je suis un bonhomme, moi, tout rond, sans façons, et me voilà !

Il éclata de rire, en tendant ses deux larges mains à Pierre.

Quarante-cinq à cinquante ans, trapu, le visage hâlé, caché à demi sous une épaisse barbe brune en broussailles, l'œil petit et profondément enchassé, étincelant d'une sorte de bonne humeur narquoise où perçait une pointe d'orgueil, c'était bien le parvenu ancien ouvrier de fabrique, arrivé à force de travail et d'audace à brasser des millions. — Une fois assis dans un fauteuil, il alluma fort tranquillement sa pipe, et de son ton alerte et gai :

— Enchanté de faire votre connaissance. Moi, je n'ai pas perdu de temps. Rendu à dix heures ce matin à la Tour, me voici à Romaz. Une heure et demie juste, ajouta-t-il en tirant sa montre attachée à une chaîne d'acier.

— Vous me voyez tout confus d'avoir été devancé, répondit Pierre.

— Bon ! tout le plaisir est pour moi ... Ah ça ! c'est très gentil ici, poursuivit-il en promenant son regard autour de lui, ça n'est pas moi du tout.

— Ma foi ! cet éloge revient à Planette.

— Mais c'est un trésor que cette fille. Et elle est gentille ! ... Si je vous l'enlevais ?

Il accompagna cette plaisanterie d'un gros rire.

— Un peu de patience au moins répliqua Pierre. Ne fait-elle pas partie de Romaz ?

— Gaillard ! comme vous y allez ! c'est Mme Rémond qui ouvrirait l'œil ! — Ah ça ! voyons c'est pas tout ça ! nous avons à causer. J'ai déjà visité tout ici avec Chavagnas. Je viens vous chercher pour vous amener sans façon dîner à la Tour. Vous comprenez que ma femme veut vous voir.

— C'est trop d'amabilité vraiment.

— Dame ! vous savez, je dis ça bien entre nous, c'est un peu elle qui commande. Et puis d'ailleurs elle rafolle de vous. Elle a lu votre nom dans les journaux ... à des représentations de théâtres, à des grandes machines de fête ...

— Je suis vraiment reconnaissant à Mme Rémond ...

— Bon ! vous lui ferez vos compliments vous-même. Et puis vous verrez ma fille ! ... un fier lutin, allez ? Et qui ne manque pas non plus de gaieté. C'est dans la manie !

(A suivre) Jacques VINCENT.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIV

Jeanne d'Arc

On entendit comme une exclamation étouffée qui venait de la fenêtre.

Edmond et Cecil levèrent les yeux en même temps et virent le joli tableau que présentaient le baronnet de Cornouailles et la gouvernante.

— Vous souffrez, mademoiselle Herncastle, disait sir Arthur ; l'air du soir, la rosée qui tombe ...

Il s'arrêta.

Non, lady Cecil ! Aimable, gracieuse, bien élevée comme vous êtes, jamais n'avait brillé dans vos yeux bleus, si calmes d'habitude, le sombre éclat qui jaillit en ce moment où ils sont dirigés sur la silencieuse gouvernante de votre cousine.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Sir Arthur s'arrêta pour regarder Mlle Herncastle. Ce n'est pas qu'elle fût devenue plus pâle que de coutume, car elle était d'une pâleur immuable, mais son front et sa figure entière s'étaient revêtus comme d'un masque de cire d'une teinte plus décolorée que celle de la cendre.

Pendant un instant, ses lèvres restèrent entrouvertes, ses yeux dilatés, puis tous ces symptômes d'émotion se dissipèrent comme par enchantement.

Mlle Herncastle avait retrouvé son état normal et elle souriait avec une figure d'une impassibilité de marbre en voyant le trouble de son compagnon.

— C'est un élanement douloureux causé par la névralgie, sir Arthur, dit-elle en portant la main à son front. J'y suis sujette. Non, non, vous êtes trop bon, mais il n'y a pas de quoi vous inquiéter. J'y suis tout à fait habituée, et cela résulte tout simplement de ce que j'ai senti un peu le frais.

— Et nous sommes ici dans un courant d'air. Voulez-vous que je ferme la fenêtre, mademoiselle Herncastle ?

— Vous m'empêcheriez en même temps de respirer cette douce brise du soir que parfument la mer et les effluves des roses. Non, sir Arthur, je ne suis ni très sentimentale, ni très romanesque ; mais je crois qu'une personne plus prosaïque encore que moi pourrait braver un courant d'air et un rapide accès de névralgie pour jouir du plaisir de respirer une pareille brise et d'avoir un tel spectacle sous les yeux.

— Permettez-moi, du moins d'aller vous

chercher un châte.

Il était parti avant qu'elle eût eu le temps de s'y opposer. Elle reprit fortement sa respiration et s'avança tant qu'elle put sur le bord de la fenêtre pour écouter ce que disait Cecil, qui parlait à voix basse.

— Elle est l'héritière de votre grand-père ? répétait-elle d'un air d'intérêt. Ah ! oui, je me rappelle, vous me l'avez déjà dit autrefois.

— Vous l'ai-je dit ? Eh bien, dans ce cas, je vais vous apprendre ce qui s'est passé depuis, si vous voulez bien, dit le spahis. On fait des sottises à tout âge, vous le savez ; et il y a de vieux Français dont le cœur est encore jeune. M. de Lansac s'est marié tout à coup, et sans que personne s'y attendit, il y a six ans ; et par suite de ce mariage, le petit Claude, l'enfant de quatre ans dont nous parlions, est devenu l'héritier de Menarvada et de la grande fortune de M. de Lansac. Après le mariage de son grand-père, Marie, sans cesser de rester en excellents termes avec sa jeune grand-mère, devint triste et malade, elle se prit à regretter les vertes collines d'Ulster et la splendeur féodale du château des O'Donnell ... Vous vous rappelez peut-être ces vénérables ruines, Lady Cecil ? ... de sorte qu'elle m'écrivit d'aller la rechercher. Son grand-père n'était pas de cet avis-là. Il m'était impossible de lui offrir une résidence qui égalât en quoi que ce fût celle qu'elle éprouvait le désir de quitter ; mais, quand une femme veut, elle veut bien. Marie s'ennuyait et s'ennuyait beaucoup. Bref, après

beaucoup de lettres échangées entre nous dans lesquelles elle usait de toutes les ressources de la logique féminine, elle fit tant que j'obtins un congé de semestre et que je traversai la plaine salée pour satisfaire son désir, et ... c'est tout.

— Non, ce n'est pas tout, capitaine O'Donnell ; il y a encore un supplément à l'histoire. Comment s'est-il fait que vous vous soyez trouvé si soudainement devant nous ?

— Demandez-le à Rose, répondit O'Donnell. Je n'ai jamais eu la prétention de sonder les motifs auxquels obéit l'intelligence des femmes. Elle a voulu venir à Londres, nous vîmes à Londres. Elle a voulu venir à Castlefort dans le comté de Sussex. Le pourquoi ; je l'ignore et je ne suis pas bien sûr d'éprouver de la curiosité à le connaître. Il est probable que Rose pourrait en donner la raison, mais il est tout aussi probable qu'elle ne voudrait pas. Mais autant aller dans le comté de Sussex qu'ailleurs. J'ai obéi aux ordres qu'elle m'a donnés.

O'Donnell s'arrêta un moment en jetant un regard sur la belle fille dont la figure était baignée par les pâles rayons de la lune.

— ... Et je puis dire que je ne regrette pas d'être venu.

Il jeta son cigare et se leva. En ce moment, Lady Dangerfield et le major s'approchaient d'eux.

— Altesse, tu ne t'aperçois donc pas que la rosée tombe et que l'air du soir est nuisible à la fraîcheur du teint !

(A suivre)

Bibliographie

JOURNALE DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1585^e livraison (10 avril 1903).

La Fée des Iles, par Pierre Maël. — Galerie d'aventuriers, par Jules de Glouvet. — Les fermes à grenouilles, aux Etats-Unis, par L. Viator. — Notre aînée, par Julie Borius. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau Journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 16 Avril 1903.

Combat de tigres en Annam, M. Petitjean. — Looping the Loop, Maurice Rhèmes. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Comment les Philippins construisent leurs maisons ; La mort de Topsy ; Une tannerie en Indo-Chine ; Chez les Cannibales de la Nouvelle Guinée, G. T. — Gaëtan Faradel, champion du tour du monde, Roman inédit (suite), illustrations de Holewinski, Paul de Sémant. — Dans les déserts des Somalis, Victor Goedorp. — Villes naissantes, Tired Bognet. — Lord Crépus, roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Sur les grands chemins du globe, (Les dernières découvertes), G. D. — Les voyages de nos lecteurs : En Chine ; Une chaise à porteurs, Albert V. — Noms d'habitants de certaines villes, Marcel Polak. — Enquêtes mutuelles : Les charbonnières du Lancashire, Une lectrice. — Le plus gros diamant, Marcel Polak. — L'hygiène du voyage : A Madagascar, D' Bonenfant. Curiosités naturelles : Les serpents biciphales, XXX. — Causerie photographique, Fernand Christel. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours : Concours N° 67 (Jereles géographiques). Résultats du concours N° 62 (Les 18 colist), M. Spinx. — Comment je devins explorateur (suite), page humoristique, Tézier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Avis

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur toutes les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, vient de soumettre à l'Administration Supérieure, une proposition ayant pour objet la délivrance au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) d'abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces Côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne.

Ils seraient délivrés chaque année du

Samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartes d'abonnement varierait entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix serait augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2^e et 1^{re} cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 seraient consenties en faveur des membres d'une même famille.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	
DE TOURS à ANGOULÊME.	
D'ANGOULÊME à BORDEAUX.	

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classe pour baignades et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

1 ^{re} Carte — Prix plein du billet individuel
2 ^e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
3 ^e Carte — Réduction de 20 0/0
4 ^e Carte — Réduction de 30 0/0
5 ^e Carte — Réduction de 40 0/0
6 ^e Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne. Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Parthuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Beins), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchaacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolles Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudessaignes), Saint-Gaudens

(Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audinac-Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Parthuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchaacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolles, Carcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudessaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audinac-Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne** 122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

L'un des gérants : B. Alibert.